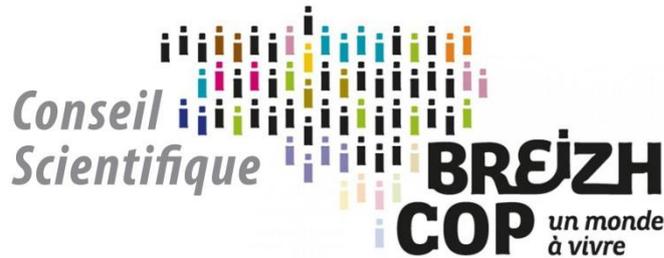


AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR LES « OBJECTIFS » DE LA BREIZH COP ET DU SRADDET

(Avis No 2)



Les 38 propositions rassemblées dans le document des « Objectifs » de la Breizh Cop visent à permettre de réaliser les grandes « Orientations » évoquées précédemment (avril 2018), avant que des « Outils » pour atteindre ces objectifs soient définis ultérieurement (début 2019).

La lecture de ces documents suggère quelques interrogations et remarques préalables de portée générale (I), tandis que l'examen de chaque objectif appelle plusieurs séries de réflexions plus particulières (II).

I. LES « OBJECTIFS » : A PROPOS DE QUELQUES INTERROGATIONS ET REMARQUES PREALABLES

1.1 AU REGISTRE DES INTERROGATIONS PREALABLES

Une première série d'interrogations porte sur la démarche en elle-même et la pertinence des objectifs mis en débat.

1. La première interrogation est bien évidente : les « objectifs » ici présentés permettent-ils de réaliser les grandes « orientations » précédemment évoquées ?

Il est certes difficile de répondre de façon définitive à cette question. Il apparaît que globalement la plupart des objectifs ont bien pour souci de répondre aux ambitions des « Orientations ». Pour autant, il y a quelques thèmes forts des orientations qui auraient mérités d'être plus précisément et plus fortement affirmés.

Il en va, par exemple, de la préoccupation constante, et fort légitime, dans les orientations, des questions d'« engagement citoyen », de « mobilisation », de « démocratie participative »...sans qu'aucun objectif à part entière (sauf l'objectif 36) ne développe suffisamment ces thèmes (cf infra)...Il en va de même pour les problèmes d'éducation et de formation, encore pas assez évoqués, alors qu'ils sont très présents dans les « orientations ».

2. *A-t-on pris en compte la nature exacte et la véritable ampleur de tous les changements qui, à court et moyen terme, vont affecter la vie régionale et des risques qu'elles vont lui faire courir ?*

Si, bien sûr, bon nombre de changements sont largement évoqués dans le document, les 38 objectifs retenus ne sous-estime-t-il pas encore les risques ? Sont-ils vraiment capables de répondre à plusieurs séries d'évènements liés en grande partie au *réchauffement climatique*, tels les inondations catastrophiques, les pluies violentes, les possibles cyclones, les sécheresses répétées, la hausse du niveau des océans, les pertes de biodiversité, la disparition des insectes et des oiseaux... ? Ces différents « changements », (plutôt que « dérèglements » parce que des règles n'ont pas été établies !) ne doivent pas être vus comme un simple enjeu d'investissement vers une économie non carbonée et la protection renforcée de l'environnement, mais surtout aussi comme un facteur majeur de déstabilisation des économies et de la société régionale.

Et si le changement climatique est bien considéré comme une urgence du moment, a-t-on aussi bien suffisamment pris en compte *tous les autres changements* qui vont aussi bousculer la Bretagne, comme la surexploitation des sols et des océans, la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, l'artificialisation croissante des milieux... ? Ajoutons que si les émissions de CO2 sont bien responsables du réchauffement climatique, une grande partie de celui-ci est aussi imputable au méthane (CH4), provenant notamment de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que des déchets ménagers. Il devient tout aussi urgent de s'intéresser à ce phénomène.

De surcroît, les *incertitudes* qui entourent la survenance des changements demanderaient à être précisées, ainsi que les implications de ces incertitudes sur les mesures à mettre en place.

3. *Comment éviter les risques de désillusions en cas de non-atteinte des objectifs ?*

Face à tous les risques, des mots très forts sont employés, comme « rupture », « sobriété »...Ce vocabulaire est très approprié, eu égard aux enjeux actuels et futurs qui impliquent effectivement d'entrer dans des logiques de « rupture »...Mais, n'y-a-t-il pas un risque de désillusions si les objectifs ne sont pas atteints ? Eviter ce risque impliquerait que soit partagée une démarche reposant sur **plusieurs étapes**

a- tout d'abord, il faudrait commencer par *un travail de prospective finalisée* ayant pour objet d'inventorier, face à l'ensemble des changements identifiés (au premier chef, le réchauffement climatique, mais aussi toutes les formes de pollution, de dégradations du patrimoine naturel, de rareté des ressources...), les vulnérabilités auxquelles la Bretagne, tôt ou tard, sera exposée ; à cet égard, il apparaît important de distinguer les ruptures possibles selon qu'elles sont à envisager à des horizons proches (5-10 ans) ou lointains (20 ou 30 ans).

b- ensuite, il faudrait énoncer tous les *objectifs* que la Région se fixe pour promouvoir un développement durable. Cet énoncé devrait s'effectuer en plusieurs stades :

- premièrement, définir un ordre de *priorités* dans l'ensemble de ces objectifs. Des ordres dans les choix s'imposeront toujours, puisque c'est l'essence de l'exercice politique.

Surtout quand on se trouve dans des situations d'irréversibilité et proche d'un « développement insoutenable ». Cela implique de préciser les *domaines* où les ruptures vont être incontournables, car il est possible que celles-ci n'aient pas à être envisagées de la même façon dans tous les domaines (logement ? transport ? agriculture ?...). Cela implique aussi de définir des *temporalités* et d'ordonner les séquences d'intervention dans le temps.

- deuxièmement, parmi les priorités, retenir quelques « *objectifs-phares* » :

#on pense ici au développement économique sans lequel il serait vain d'espérer lutter contre le chômage, de souhaiter accroître le pouvoir d'achat, de résoudre des problèmes sociaux (...et même, paradoxalement, de financer les transitions écologiques). Dans le même temps, bon nombre d'objectifs doivent contribuer à définir les formes et modalités d'un développement qui soit soutenable, face aux changements auxquels l'espace breton va se trouver de plus en plus confronté.

#on pense encore à l'importance de l'éducation et de la formation, si souvent évoquée (6, 7, 29), car les politiques de ruptures font souvent face à des problèmes d'acceptation par les populations (cf taxe sur les poids lourds, hausse du prix de certaines énergies...) et vouloir opérer des changements requiert une éducation active des citoyens. A cet égard, on doit tout particulièrement noter tout l'intérêt d'une mobilisation des jeunes pour réaliser des tâches d'observation de la biodiversité, du climat, de la quantité et de la qualité de l'eau...et de leurs évolutions.

Réfléchir aux outils pour convaincre mieux les populations de la nécessité de mettre en place des politiques « de rupture » et accompagner les « perdants » du changement (car il y en aura !) est un objectif essentiel qui ne nous paraît pas encore suffisamment mis en avant. Les recherches en sciences humaines devraient être plus mobilisées sur ce sujet.

#on pense encore à l'importance de la recherche, autour de thèmes particulièrement concernés par les transitions à opérer. En l'état du document, sa place reste encore relativement faible, alors que les besoins en connaissance pour répondre aux divers enjeux sont très importants.

#on pense enfin à la nécessité de créer un **observatoire des transitions** (économiques, écologiques...). On sait qu'il existe déjà de nombreuses sources statistiques sur les divers aspects de la vie régionale. Certaines sont largement disponibles, gratuitement ; d'autres restent volontairement confidentielles, et payantes. Il ne s'agit pas seulement s'efforcer de réunir toutes les données disponibles, en un document unique et accessible, ce qui serait déjà un grand progrès ! (confortant l'objectif 36), mais aussi de les commenter et de montrer surtout comment, à travers leur exploitation, *en dynamique*, on pourrait voir (ou ne pas voir) se dessiner les indispensables transitions...Cet observatoire tiendrait compte des héritages des divers territoires et des impacts des politiques menées.

Il pourrait aussi être mobilisé pour développer des politiques *d'évaluation*. L'ambition serait de confronter les valeurs ex-post avec les valeurs ex-ante. A ce prix, on éviterait de faire reposer des interventions sur des bases incertaines, on crédibiliserait l'action

publique et on justifierait les politiques de ruptures...On pourrait aussi concevoir une « évaluation in itinere », c'est-à-dire en cours de réalisation de l'objectif, permettant de réajuster soit les résultats à atteindre, soit les moyens mis en œuvre pour la réalisation des objectifs.

c. enfin, il faudrait repérer les *pouvoirs d'action de la Région* face à chacun des moyens pour atteindre les objectifs prioritaires retenus (cf infra) ; simultanément, il faudrait consacrer avant tout les *financements* à ces objectifs qui assurent le mieux la transition environnementale et répondent de la façon la plus efficace aux défis lancés par toutes les mutations en cours.

4. Se pose alors effectivement la question des leviers d'intervention de la Région : *dispose-t-elle des moyens d'action pour atténuer les risques et initier/gérer les ruptures ?*

- De façon très générale, on sait que la Région n'est pas « autonome », qu'elle ne peut pas se comporter en une petite nation en réduction. D'une part, il existe, au niveau national ou européen, des cadres législatifs ou réglementaires dans lesquels elle doit s'insérer sans pouvoir y déroger (nombreuses sont déjà les dispositions dans le domaine environnemental à ces niveaux supra régionaux): en matière de politique énergétique, l'essentiel des leviers reste aux mains de l'Etat ou de grands monopoles nationaux. La Région doit alors rendre ses actions complémentaires avec celles des pouvoirs centraux...D'autre part, la collectivité régionale est traversée par des flux divers qui la projettent dans des espaces élargis qu'elle ne maîtrise pas : elle est insérée dans d'inextricables réseaux d'acteurs de toutes sortes qui, au niveau national ou international, s'entrecroisent et influencent, de façon souvent déterminante, son développement (par exemple, l'action des grandes entreprises qui donnent vie au territoire ; ou encore, la redistribution nationale d'aides, de prestations sociales... , sur laquelle les Régions n'ont aucune prise, et qui est tellement puissante qu'elle joue beaucoup plus pour la ressources de bon nombre de ménages ou pour la solidarité que les politiques locales). La pénétration du mondial dans le local réduit la portée de la politique locale.

- Malgré tout, il existe un « **pouvoir régional** » qui doit permettre d'agir pour assurer les grandes transitions, pour produire des biens collectifs, pour soutenir (ou freiner) telle ou telle initiative. Pourquoi ? Tout d'abord, parce que c'est localement, au niveau des territoires régionaux, que se construisent surtout les transitions nécessaires pour faire face aux changements et que se développent souvent les nouvelles solidarités, par la conciliation des intérêts...Ensuite, parce qu'il se confirme que le seul fonctionnement des règles du marché, y compris en y introduisant des mécanismes de ré-ajustement (taxe carbone, droits à polluer, écotaxe...), n'est pas capable d'assurer spontanément les transitions nécessaires : des interventions publiques s'imposent pour régler bon nombre de problèmes environnementaux . Cela est particulièrement évident pour de nombreux thèmes (cf objectifs 21, 25, 26, 28, 31).

A cet égard, on sait que la collectivité possède (au moins) *trois leviers d'action* : d'abord, la réglementation et l'affirmation de normes opposables, plus ou moins limitées par le fait que cela ne s'applique pas dans tous les domaines, que les collectivités du mille-feuilles institutionnel « s'administrent librement » et qu'elles considèrent, souvent à tort, détenir une

« clause générale de compétences » ; ensuite, la Région possède des instruments financiers et fiscaux qui lui permettent de coordonner des actions, de soutenir des initiatives, de faire, d'inciter à faire, voire d'interdire de faire ; enfin, elle peut tout simplement susciter l'adhésion des acteurs (politiques, économiques, sociaux) à ses « objectifs », au prix d'une forte mobilisation, d'une impulsion et d'une intelligence partagée. Elle possède un pouvoir d'action sur les comportements et peut créer un système collectif de représentations si utile dans la modification des attitudes et dans la création d'anticipations convergentes... Dans la perspective de créer des ruptures, la Région doit jouer sur ces trois leviers, et développer son intervention en s'entourant de trois précautions :

.développer le dialogue, le partenariat et la concertation avec les acteurs, la négociation avec les associations..., tant de pratiques nécessaires pour « réinventer l'action publique » et l'enrichir, au-delà des préconisations évoquées (objectif 37).

.initier une forme particulière et originale d'intervention : la Région pourrait généraliser des sortes de « *jointures écologiques* » (cf l'objectif 11), dans la mesure où elle imposerait des normes à certains producteurs contre la promesse de leur attribuer un label, du style « made in Breizh », comme pour les AOC, par exemple. Ce label contribuerait à la notoriété du produit et garantirait sa qualité et son respect de certaines règles environnementales (telles celles définies aux objectifs 22, 23, 25, 26, 30...). De la sorte, il y aurait convergence entre des intérêts publics (protections de l'environnement) et le maintien d'intérêts privés. Susciter, en les généralisant, les « jointures écologiques » serait bien un moyen pour la Région de contourner le marché qui ne prend pas suffisamment en compte les biens environnementaux, du fait de l'absence de droits de propriété sur ceux-ci.

.de façon plus générale, conditionner l'octroi des aides économiques aux entreprises (et à toutes sortes d'acteurs publics ou privés) au respect de certaines exigences environnementales (grâce à des genres de CTE BreizhCop). Ces aides pourraient aider certains acteurs (PME, par exemple) à s'adapter aux nouvelles conditions environnementales.

- A partir de là, *ne peut-on concevoir deux types d'objectifs ?*

.un premier ensemble vis-à-vis desquels la Région n'a que peu de pouvoirs par rapport à d'autres institutions, voire d'autres acteurs, et vis-à-vis desquels elle pourrait se donner un rôle de suivi, de veille et d'accompagnement. On sait que certaines ruptures cruciales ne peuvent procéder que du jeu national (ou européen) ou que d'actions complémentaires entre plusieurs niveaux (exemple : la loi récente ELAN montre bien que le pouvoir dans le domaine du foncier littoral est plus à Paris qu'en Bretagne);

.un deuxième ensemble d'objectifs, où la Région a véritablement des leviers en main pour susciter et réussir des ruptures (toujours avec cette préoccupation de priorisations). On sait que la société produit des dysfonctionnements et génère des risques qui ne peuvent plus se régler à partir des seuls rapports marchands : une autorité publique et des arbitrages s'imposent. Dans bien des cas (création d'une économie circulaire, transformation des déchets...), les transitions n'ont aucune raison de s'opérer spontanément.

On sait aussi que certaines ruptures cruciales ne peuvent naître que d'initiatives décentralisées, servant de modèles pour en gérer d'autres dans le futur (comme les productions locales d'énergies, le développement des proximités...).

Cette distinction entre les objectifs permettrait de véritablement faire ressortir les domaines ou engagements auront véritablement un impact sur les objectifs affichés.

5. Une autre question : où placer les curseurs quand il s'agit de réconcilier des ambitions qu'on présente (plus ou moins à tort) comme « irréconciliables » -ou, tout au moins, souvent en conflit ?

En effet, les ambitions du Sradet et de la Breizh Cop sont largement d'articuler, voire d'intégrer, des projets qui sont souvent présentés en opposition, alors qu'ils devraient être réconciliés pour qu'on puisse réellement parler de « transformations profondes » :

- articuler « ambitions économiques », traditionnellement développées autour des questions de croissance, de compétitivité, de niveau de vie... avec « ambitions environnementales » (comme la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets, pourtant présentée comme la priorité No1 ...). Peut-t-on concevoir une poursuite de la croissance, dans ses formes actuelles et avec toutes les pressions qu'elle exerce sur la société et son environnement, tout en prenant en compte nécessité impérieuse de faire face à l'urgence climatique ? La présentation des objectifs peut-elle alors être perçue comme cohérente avec l'objectif de répondre à l'urgence climatique ? Si, dans ce domaine, les problèmes environnementaux ne sont plus considérés comme des externalités au système productif, ou si, du moins, les oppositions peuvent être réduites, les conditions et modalités de comment atteindre l'objectif de nécessaires conciliations entre développement économique et prise en compte de l'urgence climatique devraient être plus précisément évoquées.

- articuler « polarisation des activités » (et notamment le phénomène de métropolisation) avec l' « égalité des territoires », ou du moins avec une certaine forme d' « équilibre » entre ceux-ci. Dans l'optique d'un bon aménagement des territoires, « à la bretonne », les objectifs évoqués restent malgré tout encore bien peu précis et les mécanismes nécessaires encore insuffisamment évoqués ;

- articuler « attractivité » , c'est-à-dire essor démographique, arrivée de nouveaux investisseurs, taux d'urbanisation croissant, artificialisation des terres, protection du littoral... avec « préservation de la biodiversité », sauvegarde de l'environnement, protection des espaces littoraux, maintien des ressources en eau et en sol...Le revenu par tête des bretons a doublé depuis 1968. Qu'en sera-t-il demain, même si on peut anticiper un rythme ralenti de la croissance ?

- articuler « économie de la production », assise sur la création de biens permettant la distribution de revenus, avec « économie de la redistribution », alimentée par des formes diverses d'aides sociales ou d'allocations de toutes sortes et permettant la meilleure santé de maints territoires (littoral, Centre- Bretagne, par exemple). Quelle peut-

être la durabilité d'une organisation basée sur la seule redistribution de revenus provenant d'ailleurs ?

Dans la même veine, il s'agit d'articuler « économie localisée », assurant des productions destinées au milieu local, avec « économie exportatrice », assurant des productions destinées à des acheteurs extérieurs au bassin de vie. On sait les décalages existants en Bretagne dans ce domaine.

Ces oppositions doivent être réduites, et pour certaines, supprimées. A défaut, où mettre le curseur entre des positions et des ambitions souvent présentées comme contraires ?

6. Dernière question : tous les thèmes d'un développement durable ont-ils été évoqués dans les objectifs ?

On conçoit aisément que, par nature, la liste des objectifs ne pourra jamais être complète. Mais cinq thèmes, au moins, sont apparus au Conseil scientifique insuffisamment traités dans les objectifs :

- Quels emplois pour demain ?

Les « Objectifs » passent largement sous silence le sujet des « transitions professionnelles ». Cela tient-il au portefeuille de compétences de la Région et au fait que le chômage est souvent plus contenu en Bretagne qu'ailleurs ? Tout de même, on sait l'importance de l'inclusion des non-qualifiés, le problème des emplois précaires, la réalité des bas salaires... Certes, la gestion de l'articulation entre vie professionnelle et familiale est abordée par la promotion du télétravail (objectif 12). Une perspective de développement de l'Economie sociale et des emplois locaux est également esquissée (objectif 14), ainsi qu'une promotion d'une Gestion prévisionnelle des Emplois (objectif 6). Mais le risque est de penser en termes « d'adéquationnisme vert et numérique » : adaptez les compétences et tout ira. Or, rien ne garantit que la croissance repartira rapidement avec des projets lents à mettre en place et souvent même destructeurs d'emplois. De plus, quand bien même repartirait-elle qu'elle pourrait laisser de côté les personnes peu qualifiées. Il convient donc de s'adapter à une croissance ralentie et de se donner pour objectif de créer des institutions incluanes, qualifiantes et adaptées aux nouvelles productions.

- Quelles formes de financement retenir ?

La question est centrale, on s'en doute, pour permettre aux collectivités territoriales (et aux acteurs privés) d'agir, alors même que le financement des transitions peut-être souvent plus onéreux qu'on l'évoque généralement. Cette question sera-t-elle présente lors de l'examen des « moyens » ?

Une ambition du *long*-terme est souvent nécessaire dans ce domaine, les mesures ne produisant pas toujours rapidement leurs effets. En tous cas, la création de nouveaux outils de financement d'une transition énergétique décentralisée n'est-elle pas envisageable ? *Priorité* ne devra-t-elle pas être donnée aux financements d'objectifs assurant de véritables ruptures ?

Par ailleurs, et sur un thème proche, quelles prévisions peut-on faire sur l'acceptation par la population bretonne des taxes « carbone », appelées quasi-inévitablement à augmenter ?

- *Quelle politique pour la préservation des patrimoines culturels bâtis ou non-bâtis ?*

Cette sauvegarde et mise en valeur des patrimoines bâtis et non-bâtis, à côté des patrimoines naturels, fait partie des objectifs d'un développement durable des territoires. Cela est peu évoqué et ne saurait pourtant être négligé, surtout dans une région relativement riche dans ce domaine ! Dans le même temps, une attention particulière devrait être aussi portée à la sauvegarde des savoir-faire traditionnels (métiers, expressions artistiques diverses...).

- *Quelle gouvernance de l'ensemble du processus Sradet et Breizh Cop ?*

L'interrogation n'est pas nouvelle (cf Avis No1), mais l'axe « Une Bretagne unie et solidaire » reste un peu court sur cette question centrale des pouvoirs et responsabilités des uns et des autres, sur la portée exacte des préconisations, sur les engagements attendus des « parties »...C'est portant l'essence même d'une « Conférence des partenaires » que d'être plus explicite sur ces thèmes.

De la même façon, subsiste toujours la traditionnelle question de l'articulation des objectifs de la Région, ceux de l'Etat et ceux de l'Union Européenne. On a déjà souligné que certaines transformations ne peuvent être qu'impulsées par l'Etat, d'autres ne pouvant provenir que d'initiatives très décentralisées, impulsées par la Région et/ autres collectivités territoriales. Pour la plupart des objectifs, quels rapports concevoir entre pouvoir central et pouvoirs décentralisés ? Partage ? Co-production des politiques ? Contractualisation ?...Il importe d'assurer les indispensables coordinations, convergences et complémentarités entre les stratégies des uns et des autres. Comment ?...De ce point de vue, l'adéquation des objectifs de la Breizh Cop avec le projet européen devrait être plus affirmée.

- *Quels territoires ?*

De façon générale, les objectifs sont déclinés sans préoccupation de territorialisation. Or, on sait que les territoires bretons sont divers, dans des situations souvent peu comparables et qu'ils suivent des trajectoires socio-économiques bien différentes. Pour tenir compte de la diversité des situations et pour être bien adaptés à la variété des défis locaux, les objectifs gagneraient à être plus « spatialisés ». Et ne pas toujours revêtir la même portée dans tous les territoires.

Exemple : la protection du foncier n'a pas le même sens et la même portée en zone très rurale et en ville ; souvent même, d'un point de vue économique, le foncier disponible est la ressource principale de nombreux territoires (cas de la Bretagne centrale). Son utilisation (ou sa sanctuarisation) n'ont pas le même impact ici ou là. Des distinctions territoriales doivent être ainsi faites en ce qui concerne les zones d'activités, les grandes surfaces commerciales, les terrains dédiés à la logistique...

I.2 : AU REGISTRE DES REMARQUES GENERALES PREALABLES

1. Divers aspects d'une même ambition sont souvent évoqués à travers plusieurs objectifs. Il est vrai que la *transversalité* est une marque du développement durable où tous les objectifs sont très reliés entre eux. Présenter les objectifs les uns à côté des autres, comme dans des « silos » juxtaposés, ne permet pas de saisir la complexité des systèmes qui président à l'organisation de la vie régionale.

Pour autant, une meilleure compréhension de divers objectifs impliquerait que souvent ils soient réunis en un seul. Exemple : la problématique de l'aménagement des territoires et plus particulièrement de l'« égalité des chances » (objectifs 18, 32, 33, 36...). Tous ces objectifs sont très liés et participent d'une vision globale de cette organisation et de cette dynamique territoriale ; ils gagneraient à être rapprochés pour qu'on perçoive mieux la vision et la logique du développement des territoires proposée...De même, des rapprochements pourraient être aussi envisagés entre les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et ses effets (objectifs 22, 23), de la mise en place de la trame verte et bleue (objectifs 28 29, 30)...Il en va encore de même pour les questions liées aux mobilités, ou encore à la formation, l'information, la mobilisation des acteurs. Elles sont évoquées à maintes reprises et on comprend que ces dernières préoccupations concernent tous les objectifs, dès lors qu'on ambitionne de développer un projet « global » et intégrant toutes les préoccupations (économiques, environnementales, sociales...) : mais ne pourrait-on pas, *en plus*, définir un seul grand objectif, pour chacune de ces questions, visant à mettre en place un ensemble de dispositions plus cohérentes dans ces domaines ? (cf supra).

2. Très souvent, il y a confusion entre un objectif et l'indicateur servant à mesurer son degré de réalisation. Assurer que tant % de ceci doit être atteint ne dit rien sur la démarche à mettre en œuvre pour atteindre ce résultat.

3. Certains thèmes ne sont pratiquement pas évoqués, alors qu'ils sont très liés à une stratégie de développement durable, tels la protection des patrimoines bâtis et non bâtis (cf supra) ou encore la nécessité d'élaborer de nouveaux critères de « bien-être » (même si on sait, par ailleurs, que ces préoccupations ne sont pas aujourd'hui étrangères aux responsables des politiques régionales). Le Conseil scientifique apportera prochainement sa contribution dans ce domaine.

4. Petit détail ! Pour une lecture partagée par le plus grand nombre, ne pourrait-on pas préciser le sens des sigles TRI, SLGRI, PAPI, PPRI, PPR, SRCAE , BIMB, MAEC, IAA, CDCI, SCOT, GIEC (...et même COP !) ?

II. LES « OBJECTIFS » : DES REMARQUES PARTICULIERES

Au cœur des grandes orientations évoquées en avril, certains des objectifs présentés appellent des remarques et des propositions

A. Une Bretagne créatrice, performante et rayonnante dans le monde

A.1: Raccorder et connecter la région au monde

Obj.1 : amplifier et connecter la région au monde

- Pourquoi ne pas introduire : « valoriser les potentialités de la Bretagne face à la redistribution des pouvoirs des économies qui résulteront de l'évolution climatique » ?

- Si une identité et une culture bien affirmée peuvent être des facteurs incontestables d'attractivité, de personnalisation et de différenciation, il faut néanmoins veiller à quelques dérives (rares, il est vrai) qui aboutiraient à développer un sentiment d'exaltation de l' « entre soi » et à repousser ceux qui se sentiraient vite étrangers dans cette région. De même, il faut prendre garde de s'exclure de toutes sortes d'alliances, unions ou collaborations interrégionales ou nationales, publiques ou privées, lorsqu'elles sont sources d'efficacité, sous prétexte que l'identité régionale perdrait à se diluer dans des ensembles trop vastes. D'ailleurs, l'objectif 2 insiste bien sur l'intérêt des liens avec des partenaires proches ou lointains.

- Ne pas oublier qu'être « attractif », c'est autant attirer que retenir ; c'est aussi promettre de faibles coûts irrévocables de sortie (ce qui est plus difficile en milieu rural qu'en milieu urbain où une fermeture d'établissement est généralement moins durement ressentie qu'en milieu rural, puisque les opportunités de reclassement sont généralement plus grandes).

Obj.2 : développer des alliances et assurer la place européenne de la région

- Au-delà de la nécessité de resserrer des liens avec les régions voisines ou lointaines, il importe de s'insérer dans les réseaux déterminants qui quadrillent tout l'univers : réseaux de recherche et d'innovation ou réseaux d'échanges commerciaux... Pour être admis dans ces réseaux (notamment de recherche), cela suppose de pouvoir payer des « droits d'entrée ». Ceux-ci sont largement liés à la nature des compétences développées sur le territoire régional et à leurs qualités, elles-mêmes souvent liées (entre autres) aux masses critiques atteintes par les laboratoires et les équipes de recherche postulantes.

- Une multiplication des représentations locales à Bruxelles ne nuit-elle pas au « renforcement de la visibilité de la Bretagne en Europe » ?

- Appeler à la « solidarité celtique » (objectif 2) pourrait rejoindre l'objectif 4 : « inscrire les ports de Brest et de Roscoff dans le Schéma Européen de Transport ». Mais quid de Saint-Malo ? Le grand ensemble européen Arc Atlantique prend ici tout son sens.

Obj.3 : assurer le meilleur raccordement de la Bretagne au monde

- Cet objectif doit viser une organisation des transports qui profite au mieux à l'ensemble du territoire, et non seulement à quelques parties de celui-ci.

- Au-delà de l'accessibilité, il est également important de penser en termes de relations et de services plutôt que transport. : dépasser l'approche des infrastructures pour accompagner les usages.

- Cet objectif pose inévitablement la question de la cohérence avec les objectifs de rendre la Bretagne plus sobre, notamment du point de vue des émissions de carbone. Quels indicateurs seront utilisés pour juger du niveau de cohérence des objectifs ?

- La question aérienne est bien vite évoquée. Elle va jouer un rôle essentiel dans la politique d'ouverture de la Bretagne. La Bretagne se caractérise par un nombre très élevé d'aéroports, mais aussi par un très faible nombre de liaisons directes et régulières avec l'étranger (et même l'Europe). Cinq ou six aéroports n'ont jamais fait un grand aéroport international ! Il devient impensable de considérer un plan aérien régional sans y inclure l'aéroport de Nantes.

Obj.4 : atteindre une multimodalité performante

- De façon générale, la question est de savoir jusqu'à quel point la Région possède les moyens d'inverser les rapports entre les modes de transport. Elle est aussi de savoir pourquoi certains efforts dans ce domaine ont échoué par le passé (y compris en ce qui concerne des liaisons maritimes à longue distance ou du cabotage, style Sea short shipping) ou de savoir quels moyens la Région (et ses partenaires publics et privés) comptent développer dans ce domaine pour assurer de véritables ruptures.

- Le problème de l'essor des ports de commerce (et même de voyageurs) doit être étroitement lié à celui des transports ferroviaires, à l'instar des stratégies développées dans les ports de la Mer du Nord. A bien des égards, l'avenir de la mer se situe donc sur terre ! Plus qu'ailleurs, la combinaison port-rail s'impose en Bretagne pour lutter contre la « périphéricité ».

- Il apparaît urgent de limiter l'accès des ports bretons aux vaisseaux utilisant les fuels polluants.

Obj.5 : assurer la transition numérique

- Le tout numérique pose aussi des questions de cohérence avec les objectifs de sobriété, notamment du point de vue de la consommation d'énergie (les data center ont d'énormes besoins énergétiques pour être refroidis) ou du point de vue de la consommation de métaux rares (ceux-ci sont certes extraits en dehors de la Bretagne, mais on sait que la pression mondiale sur les ressources minérales terrestres n'est pas durable et que cette extraction des métaux pose de graves problèmes environnementaux là où elle est opérée).

- Le développement numérique facilite la « colonisation » du territoire régional par de grandes puissances économiques mondiales (type Amazon et autres). On doit effectivement imaginer, à côté de ces réseaux mondiaux, la création de réseaux régionaux « décentralisés », facilitant le développement de structures collaboratives efficaces. Des expériences de ce type ont déjà été développées dans d'autres régions (cf Ile de France).

A.2 .Accélérer la croissance et notre performance économique

De façon très générale, on retrouve ici le problème de la cohérence, si ce n'est celui de la compatibilité, entre les objectifs « d'accélération de la croissance » et de nécessité de « transitions » environnementales et énergétiques. Toutes les ambitions développées dans les

orientations ci-dessous sont évidemment intéressantes. Il faut rappeler cependant qu'on va se situer très probablement dans des perspectives de croissance ralentie et qu'une plus vaste réorganisation de la société restera toujours nécessaire pour rendre complètement et durablement compatible « croissance » et « sauvegarde environnementale ».

Obj.7 : prioriser le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur sur les transitions

- Les préoccupations doivent aussi inclure les sciences humaines (droit, géographie, économie, sociologie...), en lien avec la question des représentations et des blocages de la société face aux nécessaires changements.

- La Région ne pourrait-elle pas faire appel à des manifestations d'intérêt aux divers centres de recherche pour telle ou telle question lourde concernant les transitions régionales ?

Obj.8 : faire de la mer un levier pour l'économie et l'emploi

- Atteindre le seuil de 200 000 emplois « en lien avec la mer », en 2040, reviendrait à plus que doubler les effectifs actuels liés à la mer (puisque l'INSEE les estime à 74500 en 2015). Cela paraît surestimé (sous réserve toutefois qu'on s'entende bien sur le champ exact des activités prises en compte).

- Le « maintien des activités maritimes » s'entend en privilégiant le respect de l'environnement, la qualité de l'eau et des biotopes (pollutions et bruits) et en arrêtant les prélèvements des sédiments marins.

- Les perspectives sur l'économie de la mer en Bretagne doivent non seulement se préoccuper du Brexit, mais aussi de l'essor des nouvelles routes vers l'arctique, de la baisse d'oxygénation des mers, du réchauffement des océans.

Obj.9 : prioriser les secteurs liés aux transitions pour être leader sur ces domaines

- La rénovation énergétique des bâtiments et de l'urbanisme devront prendre en compte la résilience face aux épisodes de fortes chaleurs (extraction de chaleur sans apport énergétique par ventilation, échanges thermiques, ventilation naturelle, végétalisation et utilisation de l'eau...).

- Développer l'usine du futur est une ambition forte et largement partagée. Il doit être toutefois noté que la robotisation peut être créatrice d'inégalités, en ce sens qu'elle remplace plutôt, au moins dans un premier temps, les emplois répétitifs et peu qualifiés. Ces emplois sont caractéristiques des bassins d'emplois ruraux et éloignés des « centres » et leur disparition pourrait accroître la fracture territoriale que le SRADDET vise à combattre.

- la liste des secteurs « liés aux transitions » devrait être élargie et mieux précisée (on pense au secteur du bois, de la métallurgie, des IAA...) qui ont des rôles à jouer dans ces transitions.

Obj.10 : faire de la Bretagne un laboratoire d'innovation pour le tourisme

-Alors même que certains territoires possèdent les moyens de s'adapter aux exigences environnementales (en matière de production d'énergies solaires, par exemple), d'autres (comme les territoires de la Bretagne centrale) devraient être plus largement soutenus par les politiques publiques pour développer un véritable tourisme écologique (réhabilitation des habitations pour en faire éventuellement des gîtes, production d'énergies « propres...).

Obj.11 : faire de la Bretagne un leader de l'agro-écologie et du « bien-manger »

- L'objectif 11 doit être replacé dans son cadre général : on sait que, en longue période, l'agriculture bretonne s'est transformé pour faire face à la modification des rapports de prix des facteurs de production : le prix des salaires et le prix réel de la terre ont eu tendance à croître tandis que celui des facteurs industriels a eu tendance à diminuer. D'où les phénomènes de concentration, de mécanisation, d'intensification et de spécialisation, phénomènes accompagnés par les politiques publiques et les évolutions du marché. Dans le même temps, s'est déroulé tout un cortège d'impacts environnementaux bien identifiés : pollutions, perte de biodiversité...Revenir, par des « bonnes pratiques », sur les économies de facteurs réalisées par le système mis en place va augmenter les coûts de production. Toute la question devient celle de leur répercussion sur les prix, ce qui n'est pas aisé, face à des biens environnementaux qui sont des biens publics qui profitent à tout le monde, et dans un contexte de forte concurrence ; face aussi à des consommateurs souvent très réticents. D'où l'échec de certains programmes de réduction volontaire des intrants...

- Dans ces circonstances, comment la Région peut-elle intervenir ? Tout d'abord, on peut citer les aides agricoles environnementales (type MAEC) ou les PSE (paiements pour services écologiques), fonds bien cadrés et limités, et auxquels le monde agricole est bien réticent. Ensuite, on peut évoquer la définition de normes, au niveau de l'Europe, pour ne pas introduire de distorsions ...mais ceci n'est pas du domaine de la Région ! En outre, dans des cas (exceptionnels, comme dans celui de la chasse), où il existe des droits de propriété sur l'environnement, on peut évoquer une négociation marchande entre les bénéficiaires des services écologiques et les agriculteurs. Enfin, un espace potentiel pour la Région pourrait se créer lors de « *jointures technologiques* » (cf page 5) qui peuvent exister entre produits agricoles et biens publics environnementaux, au sens où certaines techniques agricoles et alimentaires vont permettre d'obtenir des caractéristiques privées recherchées par les consommateurs et, simultanément, des biens publics environnementaux : un cas canonique de cette jointure est celui de l'agriculture biologique, dans la mesure où l'interdiction de certains entrants procure, à la fois, des avantages privés (réduction des risques sanitaires) et des bénéfices environnementaux (réduction des pollutions). C'est aussi le cas des AOP, limitant les frontières géographiques et où sont établis de stricts cahiers des charges surtout en ce qui concerne la nature de certaines pratiques utilisées. La Région pourrait encourager l'émergence de ce type de jointure, aidant au démarrage de secteurs naissants et mobilisant des laboratoires de recherche régionaux.

- La valorisation des co-produits et déchets (aussi évoquée dans l'objectif 13), dont il importe de quantifier l'importance, constitue une voie d'essor à soutenir.

Obj.12 : gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale

- Encourager la démarche en matière de responsabilité sociale et environnementale est un objectif opportun. Il n'est pas juste qu'une entreprise vertueuse dans ce domaine ne soit pas plus soutenue que toute autre. Une modification du système fiscal pourrait prendre en compte les efforts menés. Mais est-ce de la compétence régionale ?

- Des mesures pourraient être envisagées pour aider les entreprises dans ce domaine (remboursement du transport en commun, convention de recyclage, dématérialisation des correspondances ...).

Obj.13 : accélérer le développement des nouveaux modèles économiques

- Faire des îles des territoires en pointe, aussi en matière d'adaptation aux changements climatiques.

- Promouvoir l'essor d'activités « porteuses », dans l'économie de la connaissance : si bon nombre d'activités traditionnelles en Bretagne sont condamnées à disparaître (fin de cycle du produit, manque de compétitivité-coût ou même compétitivité-produit, délocalisations...), l'enjeu est de soutenir le développement d'industries et, de plus en plus, de services utilisant les nouveaux savoirs et les nouvelles technologies (biotechnologies, matériaux avancés, numérique...). Cela nécessitera souvent de s'inscrire dans des filières mondialisées, de savoir attirer de nouveaux investisseurs, de s'employer à relocaliser les (quelques) entreprises perdues (grâce au numérique et à la robotisation) ou de soutenir des créateurs locaux, à partir de la valorisation des ressources régionales (terre et mer, sous-sol), mais aussi du développement des compétences humaines dans les services.

B. UNE BRETAGNE, TERRE DE PROGRES HUMAINS ET ECOLOGIQUES

B.1. Faire vivre une Bretagne des proximités

Penser « nouvelles mobilités » devrait conduire au préalable à une analyse du relatif échec de certaines politiques menées dans le domaine des transports (notamment en faveur de l'abandon de la voiture individuelle, de la moindre utilisation de la route...). De la même façon, l'objectif de développer des mobilités innovantes et sobres (notamment pour les territoires ruraux) est-il suffisamment développé ? Les solutions ne sont certes pas évidentes, mais leur recherche pourrait être un objectif majeur de la Breizh Cop.

Obj.15 : mieux intégrer les mobilités dans les projets d'aménagement

- Objectif à rapprocher de l'objectif 17 ! Ne s'agit-il pas du même problème ?

- Il importe aussi de s'attacher à optimiser « le dernier km » et à considérer l'intérêt de l'auto-partage et des taxis collectifs.

Obj.16 : améliorer collectivement l'offre de transports publics

- Se posera longtemps la question de savoir comment impulser le recours aux transports en commun : gratuité des transports en zones urbaines ? Circulation réservée aux transports publics ?...

Obj.17 : inventer de nouvelles mobilités de demain

- La proximité relève quand même plus de la répartition des équipements et des services sur les territoires que des possibilités des mobilités, même si c'est dernières doivent être améliorées!

- L'objectif visé est bien la réduction de l'autosolisme, et le taux de remplissage évoqué n'est qu'un indicateur de réussite de cet objectif. Idem pour la multimodalité : c'est elle qui est visée, et le taux de 15 % n'est aussi qu'un indicateur. De ce dernier point de vue, le quart des déplacements quotidiens (qu'on préférerait appeler « de courte distance ») ont pour motifs le commerce et les loisirs. C'est sur ce type de déplacement que la part des modes actifs a le plus de chances de croître.

- Les enjeux des territoires « peu denses » et des territoires « à saisonnalité marquée » ne sont probablement pas les mêmes.

- Il convient de continuer de diminuer les difficultés d'accès pour les personnes qui ont des problèmes de mobilité.

Obj.18 : conforter les centralités urbaines, périurbaines et rurales

- Conforter les centralités (objectif 18), leur conférer un effet d'entraînement et de solidarité (objectif 33) et favoriser l'égalité des chances entre les territoires (objectif 36) sont des objectifs très liés.

- Dès lors que le fonctionnement spontané des marchés, du fait de leurs imperfections, conduit au renforcement des phénomènes de polarisation, avec tous leurs avantages (style « économies d'agglomérations », avantages de la proximité, présence d'externalités), mais aussi tous leurs dangers (encombrement, pollution, ghettos, nuisances diverses), il convient de définir des mesures veillant à un « ré-équilibre » des territoires et de préciser la nature de nécessaires interventions de régulation (telles certaines politiques de taxation-subsidations des externalités). La faible mobilité des populations rend d'autant plus urgent de telles interventions...

Par ailleurs, en même temps qu'il s'agit de « conforter » les centralités, sans pour autant développer de concurrence entre les centres (surtout en milieu rural), il convient donc tout autant, et même surtout, de trouver un équilibre entre, d'une part, le développement des possibilités d'accessibilités à ces centralités et, d'autre part, la nécessaire dispersion de nombre de fonctions et services facilitant les proximités.

- Une ambition générale de l'aménagement des territoires ici proposée est de conforter plusieurs séries de centralités, au service de leur territoire et des territoires environnants, en offrant des fonctions et en développant des effets d'entraînement sur tous les territoires périphériques (ceci est à rapprocher des objectifs 33, 36)...Il pourrait être utile de préciser ici le classement des communes en « pôles principaux », « pôles secondaires »

etc...Il serait aussi pertinent de plus détailler les mesures favorisant l'entraînement des territoires environnants, le « ruissellement » n'étant pas automatique...Il serait enfin utile de noter l'importance des fonctions santé et éducation, économie dans cette dynamique : elles sont peu évoquées.

A cet égard, en ce qui concerne les fonctions d'« entraînement », on doit remarquer que, contrairement à ce que furent les périodes des « trente glorieuses », (dominées par l'industrie automobiles, les télécoms...), les activités contemporaines de l'économie numérique auront moins d'effets moteurs automatiques sur les territoires environnants (cf les Tableaux d'Echanges Interindustriels), parce que, par nature, elles recourent moins à des sous-traitants, partenaires et co-traitants de toutes sortes, bien répartis sur tout le territoire régional, contrairement à ce qui se passait avec les activités traditionnelles d'hier.

- Economiquement parlant, la règle « zéro création de logements en extension lorsque le taux de vacance de logements de la commune est supérieur à la moyenne régionale » ne va pas toujours de soi, dès lors qu'il apparaît souvent qu'il est moins cher de construire « en extension » plutôt que de rénover « en interne ».

- Quel est le but ultime de « zéro création de logements en extension » ? Réduire les emprises foncières ? Lutter contre la vacance commerciale ? Par ailleurs, cet impératif de protection des emprises foncières n'a pas la même portée et le même sens en région urbaine ou en région rurale (cf supra) : des distinctions ne peuvent-elles être opérées ?

Obj.19 : favoriser les rapprochements des activités et des lieux de vie

- « Accroître l'ancrage... » est un objectif un peu confus. L'ancrage dépend de facteurs multiples...dont il est presque impossible de dresser la liste (services en tous genres, infrastructures, capital humain, ressources naturelles, économies d'agglomération...), tant cela dépend de la situation géographique, de la nature des activités, de l'époque...L'important est que l'entreprise trouve sur son territoire, ou en liaison avec des territoires proches, ce qu'il semble nécessaire à elle, mais aussi à son personnel. Les enquêtes ne manquent pas pour identifier les facteurs d'attractivité, la nature des garanties assurantielles qu'offrent les territoires ou... les causes de départ.

- « Zéro création de nouvelles surfaces commerciales... » est moins un objectif qu'un indicateur et est à rattacher, à bien des égards, à l'objectif de relocalisation des commerces en centre-ville.

- Cet objectif d'« inventer de nouveaux quartiers » concerne les milieux urbains. Quelle peut-être la mixité fonctionnelle » dans les quartiers ruraux ?

B.2. Une Bretagne de sobriété

Obj.21 : améliorer la qualité de l'air

-« Passer sous les seuils de l'OMS » ne crée pas de hiérarchie entre les domaines où la qualité de l'air bretonne est satisfaisante et ceux où elle est dégradée. De même, une distinction pourrait être faite entre les polluants pour lesquels des progrès peuvent être rapidement faits et ceux pour lesquels les évolutions risquent d'être plus lentes...En tous cas, il s'agit là d'un indicateur, sans que l'objectif, et sa démarche, soient précisés.

Obj.22 : déployer une réelle stratégie d'adaptation aux changements climatiques

- Les objectifs 22 et 23 pourraient n'en faire qu'un. A bien des égards, et à la vue des risques courus, ces objectifs n'auraient-ils pas dû être mis en toute première position dans la hiérarchie des objectifs ?

- Les vulnérabilités doivent être repérées « présentes » ou « futures ». De plus, les pistes de mises en œuvre pour adapter la Bretagne sont à développer plus amplement.

- Aux vulnérabilités évoquées à juste titre, il faudrait (entre autres !) ajouter les maladies portées par le moustique tigre et autres vecteurs et le développement de l'anoxie des eaux côtières...

- Les vulnérabilités évoquées pour les territoires urbains concernent aussi les territoires ruraux ou littoraux. De façon générale, la plupart des vulnérabilités concernent les trois types de territoires.

- Xynthia n'aurait-il pas cumulé les quatre paramètres évoqués (sans compter la surcote de la houle)?

- Attention ! Certains experts évoquent une hausse du niveau de la mer de 40 cm au minimum et pouvant aller jusqu'à 1,5 m au maximum.

- La transition en matière d'agriculture implique aussi de faciliter les pratiques agricoles participant au stockage du carbone dans le sol.

- La (bonne) question de la vulnérabilité renvoie à la question des données et des observations permettant de les anticiper. La création (déjà évoquée plus haut, page 3) d'un Observatoire plus ambitieux dans ce domaine et de modèles permettant d'anticiper les changements ne devrait-il pas être un objectif central de la Breizh Cop ?

- Les îlots de chaleur ne sont qu'une partie des risques que fait peser le changement climatique. Pourquoi ne pas préconiser une identification complète des vulnérabilités climatiques en ville ?

- Si la mutation du modèle agricole est un objectif majeur, il ne faut pas, pour autant, passer sous silence les problèmes des activités dépendant aussi des ressources naturelle (pêche, tourisme, production d'énergies...).

- Les îlots de chaleur urbaine sont une manifestation du changement du sol qui, à l'échelle locale, augmentent les effets du changement climatique. Ce n'est pas directement un effet du changement climatique, mais il l'amplifie localement.

- Si la submersion marine est un problème important, plutôt à moyen terme, il ne faut pas oublier que les problèmes immédiats sont surtout les inondations et la sécheresse.

- De plus en plus de travaux imaginent des méthodes pour lutter contre le réchauffement climatique – cf le projet EUTRACE (European Transdisciplinary Assessment of Climate Engineering) ou le rapport du GIEC d'octobre 2018, consacré aux « émissions négatives ». A côté de pistes prometteuses à terme mais très onéreuses et de très grandes ampleurs imaginées pour « piéger » le CO₂ (filtres qui capturent le CO₂, utilisation de la bioénergie et création de réservoirs géologiques, injections d'aérosols dans la haute atmosphère...), le reboisement apparaît comme la piste la plus accessible au niveau régional.

Obj.23 : accélérer l'effort pour atténuer le changement climatique

Selon le rapport récent du GIEC, l'objectif de réduction des émissions de CO₂ doit être fixé à Zéro émission à l'horizon 2050, si l'on veut maintenir le réchauffement de la planète dans la zone de sécurité des 1.5 degrés. L'objectif de réduire les émissions bretonnes de CO₂ de seulement 52 % (pourquoi ce chiffre ?) à l'horizon 2050 n'est donc pas cohérent avec cet objectif.

Obj.25 : tendre vers le zéro-phyto

- L'objectif « zéro-phyto » pose la question de l'échec des plans « écophytos » et de l'analyse préalable des raisons de cet échec.

- On sait qu'il existe aujourd'hui de fortes présomptions de liens entre la survenue de nombreuses pathologies et l'exposition aux pesticides, même si les études souffrent encore de quelques défauts de méthode (du fait notamment du caractère multifactoriel des pathologies étudiées). Cependant, il faudrait préciser ici l'objectif en question : l'agriculture biologique utilise aussi des phytos, comme le sulfate de cuivre. Est-elle pour autant à condamner ?

- Par ailleurs, des chercheurs ont étudié la relation entre herbicides et rendements de blé d'hiver, dans 150 parcelles de blé dans l'Ouest. Ils ont démontré qu'il n'existe pas de corrélation statistique significative entre les utilisations de pesticides et les rendements. Cela traduit le fait que les agriculteurs répondent différemment à l'apparition d'adventices, avec une utilisation de pesticides à des dosages et des fréquences plus ou moins élevés, générant de la sorte des efficacités variables...

De plus, comme le suggèrent maintes autres études, nombreux sont les facteurs qui pourraient susciter une utilisation encore accrue des pesticides. Il s'agit, au premier chef, du changement climatique attendu, du fait de la modification des régimes de précipitations, de la hausse des températures, de l'augmentation des jours d'ensoleillement et de la non-destruction hivernale des ravageurs, du fait de la diminution des jours de gelée.. Il s'agit aussi des tendances à la réduction des surfaces en prairies permanentes au profit de cultures végétales; ou encore de la simplification des assolements et des rotations qui devrait

provoquer une utilisation accrue des produits en question, du fait d'une moindre résilience de l'écosystème agricole face aux attaques des pathogènes.

- La réduction des phytos peut engendrer des coûts (peut-on répercuter les coûts sur les consommateurs ?) et nécessite de développer des recherches pour organiser des alternatives et aussi de développer des formations- apprentissages pour les agriculteurs.

Obj.26 : intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement durable

- Etre solidaire implique aussi de développer une agriculture estivale économe en eau, sans irrigation.

- Pourquoi une « réelle solidarité » ? Y-a-t-il une « fausse » solidarité ? Peut-on, comme dans de nombreux domaines, distinguer solidarité effective et solidarité ressentie ? A-t-on une réelle idée des mécanismes de solidarité actuelle ? (cf étude du Sage Rance)

- Il importe de favoriser le recours à l'eau non-potable, quand c'est possible (exemple : sanitaires).

- A-t-on anticipé les effets des changements d'occupation des sols dans les bassins versants (avec les changements climatiques ou les évolutions de populations) sur le cycle de l'eau ? De façon plus générale, n'a-t-on pas tendance à faire l'impasse sur les enjeux auxquels les masses d'eau sont appelées à faire face, comme l'eutrophisation des plans d'eaux douces et des estuaires ?

Obj.27 : dépasser les objectifs nationaux de transition énergétique

- Pourquoi l'éolien seulement ? Et la géothermie ? Et les parcs solaires ? Et le biocarburant ? Et l'hydrogène ? Et l'impératif d'équiper de panneaux les surfaces de toitures de grande taille ?

- Pour atteindre l'objectif, il semble primordial qu'un sous-objectif d'accompagnement des territoires locaux innovants soit ajouté (PNR, TEPOS, démarche PCAET...).

Obj.28 : stopper la banalisation des paysages

- Il s'agit surtout de « Protéger » les sites naturels, et pas seulement de les « prendre en compte », grâce à des classements adaptés dans les documents d'urbanisme.

- Plutôt que « banalisation », ne vaudrait-il pas mieux de parler d'« appauvrissement » des paysages ? Il faudrait réfléchir aux leviers nécessaires pour retrouver la créativité paysagère : celle-ci est, de nos jours, une condition de l'attractivité de nos territoires pour le tourisme, mais aussi même pour des investisseurs. Souvent dégradée, voire défigurée (algues vertes, remembrements, constructions hideuses, destructions des haies...), la Bretagne doit redevenir « belle ».

- Si l'urbanisation peut être souvent une cause de dégradation des paysages, il faut aussi mentionner de nombreuses pratiques individuelles regrettables...Là encore, les objectifs d'éducation apparaissent importants.

- Les trames vertes et bleues doivent être considérées comme des « continuités écologiques » dont il importe d'identifier les ruptures possibles et les programmes d'action pour les réparer. Il importera d'affiner ces continuités aux échelles inférieures, afin qu'elles soient opérationnelles aux niveaux des territoires communaux et applicables au titre de l'urbanisme.

Obj.29 : préserver et reconquérir la biodiversité

- Protéger la biodiversité ne doit-il pas devenir une contrainte plutôt qu'une simple « priorité », comme l'objectif le propose ?

- Voilà bien longtemps que la biodiversité régionale ne cesse de se dégrader...et les mesures ici évoquées apparaissent très pertinentes, même si elles ne vont pas toujours assez jusqu'à remettre en cause certaines sources de dégradation (destructions d'habitats naturels, construction d'infrastructures, intensification de l'agriculture, déforestations...). Trop souvent, il s'agit plus de guérir que de prévenir.

Obj.31 : mettre un terme à la consommation d'espaces naturels et agricoles

- L'artificialisation des sols est considérée, à juste titre, comme une cause principale de l'érosion de la biodiversité. Cette référence renvoie aussi à la perte des terres agricoles. Ce double reproche est parfois ambigu, car tout dépend des modes d'artificialisation. S'il est légitime de chercher à limiter les impacts de l'artificialisation, il faut aussi s'interroger sur sa régulation ainsi que sur ses modes de réalisation. Notamment, tous les sols artificialisés ne subissent pas le même degré d'imperméabilisation, bon nombre d'entre eux étant des sols « enherbés artificiellement » (zones vertes, jardins...), contrairement aux sols bâtis (voies et infrastructures de transport, parkings.... De même, les conséquences agricoles et environnementales de l'artificialisation ne sont pas de même nature ou acuité selon qu'on se trouve dans un espace urbain dense, aux frontières des villes ou en milieu rural. L'analyse des conséquences de l'artificialisation sur l'imperméabilité doit donc tenir compte de la variété des situations. De même que les politiques d'intervention pour réguler l'usage du foncier.

III. UNE BRETAGNE DIVERSE ET UNIE, MOBILISÉE ET DÉMOCRATIQUE

Obj.32 : renforcer la participation des citoyens

- De façon générale, cet objectif n'inclue pas toutes les initiatives actuellement développées pour renforcer la participation des citoyens. Ainsi, par exemple, faire des citoyens des observateurs des changements en cours, via, par exemple, leur participation à des plateformes de sciences participatives contribuant à établir des tableaux de bord du climat et de la biodiversité, peut aussi constituer un moyen de renforcer la participation du citoyen à l'action collective, notamment lorsque celle-ci cible des changements de pratiques dirigées vers une plus grande durabilité environnementale.

Obj.33 : conforter une armature urbaine au service de l'attractivité et de la solidarité

- On rejoint ici la préoccupation de dégager des centralités (objectif 18) et d'animer les territoires à partir de celles-ci.

- Chaque polarité ne devrait-elle pas prendre aussi en compte les objectifs économiques ?

- Les connexions et les dessertes doivent-elles être limitées aux pistes cyclables ?

- De façon plus générale, en matière d'organisation des territoires, ne pourrait-on aller jusqu'à imaginer développer des *directives territoriales d'aménagement*, à l'instar des DTA développées autrefois par l'Etat, spécialement pour les territoires « à problème » (zones littorales, espaces portuaires, estuaires...), où diverses préoccupations doivent être conciliées et où la puissance publique procéderait à des arbitrages, au sein d'initiatives désordonnées, et dégagerait des orientations claires. En concertation avec les collectivités territoriales. Ces procédures renforceraient la « capacité organisatrice » de la Région et faciliteraient la mise en cohérence des politiques de l'Etat et de la Région.

Obj.34 : réduire les effets de la relégation en matière de logement

- Petite remarque incidente : le taux de 70 % de ménages répondant aux conditions d'accès au logement social est, en Bretagne, le même qu'au niveau national, et ne constitue donc pas une spécificité régionale.

- Il importe de prévoir d'aménager les logements (toitures renforcées, meilleure ventilation...) pour résister aux éventuelles catastrophes (tempêtes violentes, inondations...) dont les fréquences et les intensités pourraient augmenter du fait du changement climatique.

Obj.35 : lutter contre la précarité énergétique

-Il est important d'arriver à associer la notion de confort et la performance énergétique, ce qui n'est pas toujours évident.

Obj.36 : favoriser l'égalité des chances entre les territoires

- La mise en place d'un « Observatoire régional des territoires », construit très souvent à partir de nombreuses données existantes, est une ambition ancienne et qui devrait effectivement devenir un objectif à part entière. Il devrait s'accompagner d'une sorte d' « observatoire des changements des changements » (cf supra page 3), avec des *indicateurs nouveaux de « bien-être »*, partagés par tous et adaptés à de telles mesures.

- Si des efforts de péréquations doivent être faits, il n'est pas sûr que les territoires réputés « en difficulté » n'aient pas déjà reçu des dotations en moyens d'investissement (par habitant) élevées. C'est la nature des investissements (et la stratégie) de ces territoires qui sont souvent en cause. De quels investissements faut-il se préoccuper (infrastructures, aides aux entreprises, investissements matériels ou immatériels... ?). Pourquoi des flux d'investissements déversés dans certains territoires n'ont pas apporté les effets escomptés ?

- La question de l'aménagement des territoires doit intégrer la façon dont les changements climatiques vont, à terme, affecter, voire transformer la nature et les potentialités de chaque territoire

Obj.37 : réinventer l'action publique

- L'objectif est vaste, et mériterait que soit développée l'architecture des pouvoirs entre les collectivités, clarifiées les responsabilités, mieux définie la hiérarchie des compétences entre les unités du fameux « mille-feuilles » territorial. En effet, l'action de la Région ne pourra pas reposer sur l'élaboration d'un plan autoritaire et dessiné pour un avenir maîtrisé. Elle ne pourra reposer que sur une série de mesures parfois impératives, souvent incitatives, dans un avenir incertain et évolutif. Cela implique, d'une part, d'essayer de définir une vision beaucoup plus anticipatrice des enjeux du monde à venir ; d'autre part, de préciser les rôles et participation des divers acteurs concernés.

-Chacun des « projets de territoires » devrait comprendre un plan de protection environnemental.

- On doit rattacher à ce souci de « réinventer l'action publique » l'émergence d'une infrastructure mutualisée de données essentielles (objectif 5) et la préoccupation de « renforcer la participation des citoyens » (objectif 32).

- Les transitions ont besoin de l'énergie citoyenne. Les projets citoyens de production d'énergies renouvelables occupent une place encore marginale dans le paysage breton, contrairement à ce qui est souvent observé à l'étranger. Malgré des durcissements apportés par les législations françaises et européennes dans ce domaine, ces projets méritent d'être encore soutenus par tous les pouvoirs publics locaux car ils peuvent constituer, à côté des grandes politiques nationales, des opportunités supplémentaires de développer des énergies renouvelables (biogaz, éolien, photovoltaïque...).

Obj.38 : réinventer l'offre de services à la population pour garantir l'égalité des chances

- Les objectifs 36 et 38 ne devraient-ils pas être réunis ?

